

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **Demande de permis de construire déposée par la Société SAS URBA 384 en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le territoire de la commune d'Athis**

Une enquête publique est ouverte **du lundi 11 décembre 2023, à partir de 8h30, au samedi 13 janvier 2024 inclus, jusqu'à 12h00**, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-201-IC sur la demande de permis de construire déposée par la Société SAS URBA 384, dont le siège social est situé à : 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 02, en vue de créer une centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le territoire de la commune d'Athis.

A cet effet, l'intégralité du dossier au format papier comprenant les différentes pièces et documents relatifs au projet, notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale en date du 7 juillet 2023, sera déposée à la mairie d'Athis où chacun pourra en prendre connaissance pendant 34 jours consécutifs, soit **lundi 11 décembre 2023, à partir de 8h30, au samedi 13 janvier 2024 inclus, jusqu'à 12h00**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie d'Athis.

L'intégralité du dossier sera également consultable sous forme électronique :

- en mairie d'Athis (siège de l'enquête publique) sur un ordinateur/une tablette mis à disposition du public ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne ([www.marne.gouv.fr](http://www.marne.gouv.fr) / Publications / Enquêtes publiques).

Les intéressés pourront consigner leurs observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet en mairie d'Athis aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies et pendant les permanences du commissaire enquêteur ou les adresser pendant toute la durée de l'enquête :

- par correspondance, à la mairie d'Athis (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur qui les insérera et les annexera auxdits registres lors des permanences prévues aux dates indiquées à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-201-IC ;
- par voie électronique à : [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr). Les observations transmises par voie électronique seront communiquées par la Direction départementale des territoires au commissaire-enquêteur.

Il ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur que les observations parvenues avant la date de clôture de l'enquête publique, soit le samedi 13 janvier 2024 inclus, jusqu'à 12h00.

M. Claude MAUPRIVEZ, ingénieur en agriculture, désigné en qualité de commissaire enquêteur par l'ordonnance susvisée, siégera, à la mairie d'Athis aux dates et heures indiquées ci-dessous afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

- **lundi 11 décembre 2023 de 8h30 à 11h30 ;**
- **jeudi 4 janvier 2024 de 14h00 à 17h00 ;**
- **samedi 13 janvier 2024 de 9h00 à 12h00.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires ou à la mairie d'Athis.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté les décisions relatives à la demande de permis de construire déposée par la Société SAS URBA 384.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Le défaut de notification d'une décision expresse dans le délai d'instruction vaut décision implicite de rejet.

Des informations peuvent être demandées soit :

–auprès de M. Thibault RUELLAN par courriel : [ruellan.thibault@urbasolar.com](mailto:ruellan.thibault@urbasolar.com) ou par voie postale à la société SAS URBA 384, dont le siège social est situé : 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 - 34961 MONTPELLIER Cedex 02.

– auprès de la Direction départementale des territoires, soit par mail à l'adresse [ddt-participations-public@marne.gouv.fr](mailto:ddt-participations-public@marne.gouv.fr), soit par voie postale à DDT 51 – Service environnement (Unité procédures environnementales) ou service urbanisme (pôle application du droit des sols) 40 boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 13 novembre 2023

**Pour le Préfet et par délégation  
Le Chef de l'Unité procédures environnementales**

**Signé : Vincent ROGER**